

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU la délibération n° B-2022-23 du 19 mai 2022 portant création d'un comité social territorial et détermination du nombre de représentant(e)s titulaires pour y siéger,

VU la désignation par le président du conseil d'administration en date du 12 décembre 2022 des représentant(e)s de l'établissement pour siéger au sein du Comité Social Territorial,

VU le procès-verbal des opérations électorales dressé le 08 décembre 2022 suite à la réunion du bureau central de vote institué à la direction départementale des services d'incendie et de secours,

VU la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Suite à l'élection du 08 décembre 2022, le **Comité Social Territorial** siégeant au SDIS de la Haute-Saône est composé des membres suivants :

▪ **Représentant(e)s de l'établissement :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Edwige EME, présidente	Madame Christelle RIGOLOT
Monsieur Patrick GOUX	Monsieur Jean-Claude GAY
Monsieur Thomas OUDOT	Monsieur Jean-Marie BERTIN

▪ **Représentants du personnel :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Stéphane GILLET	Monsieur Gilles VIENNET
Monsieur Dimitri AIME	Monsieur Geoffrey POILLET
Monsieur Martial BOISSON	Monsieur Maxime GERARD

**Article 2** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230109-ARRETEDDISIS04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

Affichage : 20/01/2023

Le Président,

Yves KRATTINGER

